

n° 576 : REDUCTION SUR TITRE - ROLIA D'EAU

73

Le Maire expose à l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans la facturation de l'eau au Syndicat des Eaux du Vermois. En effet, la somme de 15 F. pour l'entretien du réseau a été mise en recouvrement alors qu'il en assure lui-même l'entretien.

En conséquence, il convient de réduire le titre de recotter n° 115 émis le 04 Septembre 1973 sur bordereau n° 24.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide la réduction du titre précité de :

eau : article 700 - 2 782.05 = 2 767.05 = 15.00 F.